



VILLE DE
Mascouche

MÉMOIRE

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES

RÉSIDUELLES

De la Communauté métropolitaine de Montréal

PMGMR

VILLE DE MASCOUCHE

Déposé le 15 décembre 2003

AVANT-PROPOS

D'entrée de jeu, il est bon de relever quelques arguments soulevés par la Commission de l'environnement de la CMM. Tout d'abord, si on «...*considère que le PMGMR sera revu à tous les cinq ans et que l'ouverture d'un LES prend de six à huit ans* » on comprend mieux que cet argument confine la CMM à retenir le statut quo à perpétuité.

Dans la deuxième version du rapport, on peut dire que « *la présentation a changé, mais le contenu est le même* ». Dans la première version de juin, le traitement des questions relatives aux LES était caractérisé par une dispersion dans de nombreuses sections du rapport, ces points ont été regroupés dans la deuxième version.

De plus, la problématique soulevée par le BAPE est habilement éludée. Il est clair que ceci est un déterminant essentiel de la position prise par les élus de la CMM. Ce dernier nous incite, nous de la région visée, à être perspicaces sinon convaincus que la démarche entreprise n'offre aucune chance de réflexions réelles, plus encore, elle n'offre aucune chance de nous faire entendre et d'être écoutés.

INTRODUCTION

Le premier point important est de se doter d'outils administratif et politique afin de se donner toutes les chances de réussite. Dans un premier temps, il est nécessaire de procéder à la mise en place d'une politique de gestion des matières résiduelles au Québec, préalablement à toute analyse d'agrandissement ou même de consultation.

La demande prématurée de BFI Usine de Triage Lachenaie Ltée d'agrandir son site d'enfouissement sanitaire, le seul sur le territoire de la CMM, soulève plusieurs questions, dont celle d'évaluer la pertinence et la nécessité d'un agrandissement et d'une telle consultation dans le contexte global des contraintes du Grand Montréal Métropolitain. Nous savons qu'historiquement la prise de décisions dans ce dossier a été poussée vers l'avant et aucune ouverture n'a jamais été envisagée concernant l'analyse de nouvelles technologies pouvant répondre à la demande.

HISTORIQUE

Notons que la conjoncture des décisions locales prises au cours des dernières années, telles que la fermeture du site de la Carrière Meloche (Ouest de l'Île), la fermeture de la Carrière Miron (Montréal) et la mise au rancart du projet de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal (RIGDIM), ont sans doute conduit à la rareté des sites d'enfouissement et, concurremment, à l'émergence de la demande déposée par BFI Usine de Triage Lachenaie Ltée. Si nous y ajoutons en plus les piètres résultats de la collecte sélective, ces derniers nous amènent à s'interroger sur l'état actuel du plan québécois concernant la gestion des matières résiduelles ainsi que sur la pertinence des actions au cours des dernières années (\pm 15 ans).

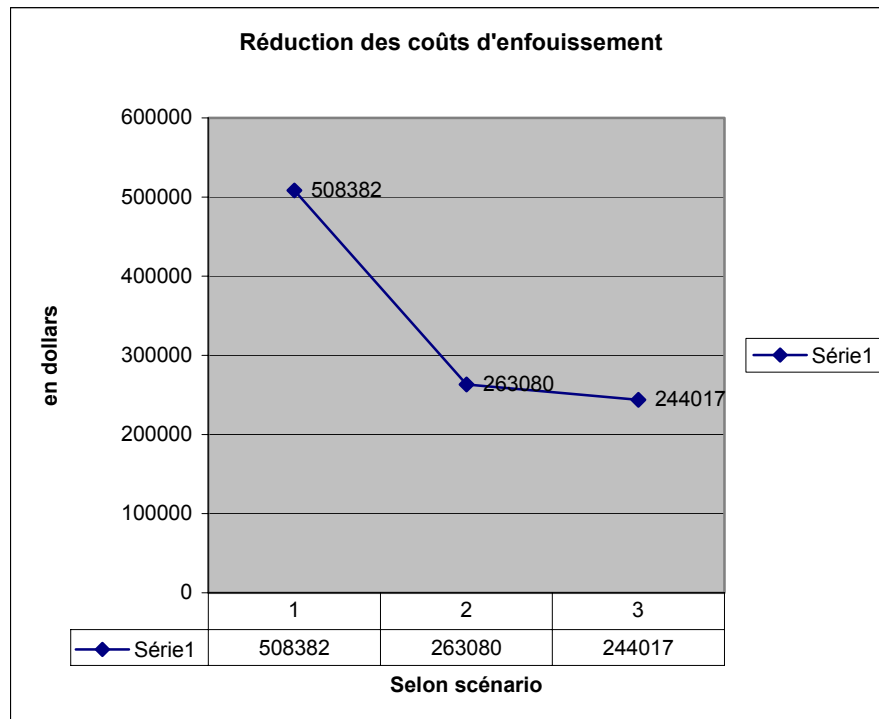
La politique soumise nous rappelle constamment que les objectifs proposés n'ont pas été atteints. Le volontariat a ses limites. Malgré toute la bonne volonté des citoyens et des corporations, cela ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés au plan d'actions. Pour ce point uniquement, la CMM propose une prolongation de cinq années pour la mise en place de son propre plan d'actions. En conséquence, elle demande de reporter à 2013 l'application complète de sa politique alors que dans le rapport préliminaire on y indiquait plutôt 2008.

On pourrait croire que les politiques du gouvernement ont donné vie à l'émergence du « business » de l'enfouissement.

Les procédures actuelles de la collecte sélective, avec leurs limites, ne réussissent pas à remplir leur mandat. Le taux de récupération moyen se situe à près de 17 % et nous amène à croire que « *les programmes de récupération établis, tels que les collectes de matières recyclables et de RDD semblent plafonnés et devront être améliorés* ».

Ce constat établi, par les spécialistes de la CMM, et la réalité vécue dans la MRC des Moulins sont les mêmes. Les résultats des diverses collectes, nous obligent à considérer que les politiques en place et les pratiques n'ont pas et n'atteindront pas les objectifs prévus : l'innovation est nécessaire.

En 1996, la ville de Mascouche a présenté au BAPE un mémoire sur la politique alors en préparation. Sept ans plus tard, l'urgence d'agir nous convainc qu'un sérieux coup de barre est nécessaire. Il ne peut être question de continuer d'enfouir ces matières comme nous le faisons depuis des décennies. Surtout que l'on sait que le volume de ces matières pourrait diminuer de 43,8 % à 47,2 % (page 53)¹ en appliquant une politique plus globale. Il faut innover en se servant des systèmes de distribution et de production déjà en place



¹ Mémoire Ville de Mascouche – mars 2003

Nous devons nous rendre à l'évidence, les politiques et pratiques actuelles ont conduit inévitablement et invariablement à la fermeture de sites d'enfouissement ainsi qu'à l'élimination de la saine compétition dans l'enfouissement « sanitaire » et à l'émergence de « mégasites ».

Dans cet ordre d'idées, les résidents de l'Île de Montréal (1,9 million d'habitants) de Laval (350 000 habitants) et même ceux de Longueuil (371 842 habitants) sont devenus des exportateurs de vidanges et ceux de la région des Moulins, des importateurs. Cette réalité est la conséquence directe des politiques et du manque de courage gouvernemental.

Bien pire, les mécanismes de collectes sélectives, tels qu'ils sont vécus actuellement, sont présentement en PANNES. Il est vrai de préciser que le gouvernement a délégué sa responsabilité à la CMM ou aux MRC, de gérer les collectes de déchets, le recyclage et même l'enfouissement « sanitaire ». Tous ces dossiers chauds dépassent nettement la capacité réglementaire ou législative des administrations locales et de la CMM, tel que mis en lumière dans son document.

En effet, celles-ci n'ont pas les pouvoirs ni les ressources nécessaires à la gestion ou au contrôle des centres privés d'enfouissement, comme celui exploité par BFI Usine de Triage Lachenaie Ltée. Elles n'ont surtout pas la capacité d'agir véritablement dans le contexte économique nord-américain ni même la force nécessaire (tant au plan juridique, administratif ou politique) devant les protestations que va certainement susciter une quelconque décision dans ce dossier. D'ailleurs, la question la plus controversée qui sera soulevée portera certes sur la localisation des différents sites eco-parcs, centres d'enfouissement et autres. Dans ce cas, les régions excentriques, telles que la région des Moulins, se trouveraient perdantes, car elles n'ont pas le poids démographique nécessaire et vital leur permettant de freiner un quelconque agrandissement.

(référendum, vote à la CMM, etc). Le poids du nombre jouera toujours contre les régions excentriques telles que notre région.

Pour sortir de notre incapacité à gérer ce dossier, il faut avant tout une politique provinciale qui responsabilisera, en premier lieu, le citoyen dans son quotidien. Un citoyen mieux informé sera plus conscient de la réalité et ainsi plus ouvert à la problématique. Il en est de même pour les corporations.

ANALYSE DES DOCUMENTS SOUMIS

Qu'en est-il des divers documents soumis par la CMM dans un processus qui est à la fois sans vision et dont la conclusion semble connue à l'avance ?

On se rend compte globalement que nous avons englouti des sommes énormes pour ne récupérer que 17 % des matières résiduelles, alors qu'à l'origine, l'objectif fixé était de 60 %

Dans le projet soumis à la consultation par la CMM, nous pouvons conclure rapidement que, sauf pour deux ou trois légères citations, on ignore le rapport d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement produit par la Commission en mai 2003.

Le premier document soumis par la CMM avait l'avantage d'essayer, bien gauchement faut-il le dire, de respecter l'échéancier fixé en 2008 (reporté en 2013) pour mettre en place la récupération, le recyclage et la collecte à trois voies, le tout afin de respecter le désir gouvernemental de récupérer jusqu'à 60 % des matières résiduelles. Ajoutons à ce fait troublant que les mécanismes suggérés sont irréalistes et sûrement insuffisants dans l'atteinte dudit objectif.

À la page 26 du rapport daté de juin 2003 (tableau 1.1), on nous rappelle qu'entre 1991 et 2002, le recyclage, la réutilisation et le réemploi sont passés de 0 % à plus ou moins 17 %, et cela même avec tous les incitatifs offerts.

1.1 Quantités de matières résiduelles à récupérer et à valoriser en regard des objectifs

Types de matières	2001			2008		
	Matières produites	Matières Valorisées	Taux de Récupération	Matières Produites	Matières à Valorisées	Objectifs
Papier	381 751	108 135	28%	444 800	266 900	60%
Cartons	97 933	20 399	21%	114 100	68 500	60%
Emballage de verre	101 194	27 801	27%	117 900	70 700	60%
Métaux ferreux	31 491	5 957	19%	36 700	22 000	60%
Emballage d'aluminium	10 587	722	7%	12 300	7 400	60%
Emballages plastiques rigides	34 806	5 596	16%	40 600	24 400	60%
Contenants consignés	21 872	16 404	75%	25 500	20 400	80%
Sous-total des matières recyclables	679 633	185 015	27%	791 900	480 300	61%
Résidus alimentaires	321 044	970	0.3%	n.a.	n.a.	n.a.
Herbes et feuilles	321 978	42 048	13%	n.a.	n.a.	n.a.
Sous-total matières putrescibles	643 022	43 019	7%	749 400	449 600	60%
Huiles, peintures, pesticides	2 593	1 202	46%	3 000	2 300	75%
Autres RDD	3 873	592	15%	4 500	2 700	60%
Sous-total RDD	6 466	1 794	28%	7 500	5 000	67%
Textiles	39 736	6 572	17%	46 300	23 100	50%
Encombrants	8 195	2 636	32%	78 400	47 000	60%
Autres résidus	245 024	0	0%	285 500	0	0%
Total	1 622 076	239 035	17%	1 959 000	0	60%

La politique suggérée, comprend essentiellement les mêmes solutions et mesures incitatives. Elle nous suggère qu'en gardant les mêmes arrangements nous passerons à 60 % en 2013.

Ces techniques sont :

- campagnes d'information
- installation de centres de tri, d'usines ou de sites de compostage
- meilleure surveillance par un corps politique constitué, la CMM

À titre d'exemple de l'application de telles politiques, la ville de Mascouche a obtenu un financement de Collecte sélective Québec pour débiter son programme de collectes sélectives. Ce financement qui devait être payable comptant, est maintenant échelonné sur dix ans, et ce, si l'organisme a les fonds nécessaires. Nous pouvons également ajouter que le gouvernement a offert à la Régie d'assainissement des eaux usées Lachenaie-Mascouche une subvention de recherche sur la problématique de l'azote ammoniacal. Cette subvention au montant de 300 000 \$ sera payable sur dix ans et à cet effet, la Régie a dû adopter un règlement d'emprunt afin de payer les professionnels affectés à la recherche.

Le projet de politique fait abstraction que la région désignée (MRC des Moulins et MRC de l'Assomption) ne compte que pour 6,02 % de la population totale de la CMM.

À cet égard, notre région fortement minoritaire devra se soumettre à une consultation présidée par la CMM, qui elle compte plus de 93,98 % de la population. Cette dernière exporte une partie importante de ses matières résiduelles dans la région désignée. De plus, cette population n'aura pas à souffrir d'inconvénients ni à court, moyen ou long terme, ou d'un LES dans leur région...

Il est nécessaire de préciser que la région désignée ne produit que :

- 6,68 % des matières résiduelles pour le secteur résidentiel
- 1,79 % des matières résiduelles pour le secteur institutionnel
- 6,2% des matières résiduelles pour le secteur commercial
- 6,2% des matières résiduelles pour le secteur industriel
- 6,2% des matières résiduelles dans le secteur de la construction, rénovation et démolition

- 2,06% des matières résiduelles des boues municipales
- 2,06 % des matières résiduelles
- pour un total combiné de 5,9 %

Malgré ces faits, c'est notre région qui compte moins de 6,02% de la population et produit moins de 5,9% des matières résiduelles qui, selon le rapport, vivra avec plus de 40 % des matières de la CMM sur son territoire. Il est inconcevable qu'une politique produite par ses propres services, avalise une telle option. Le résultat des documents préparés par la CMM confirme que la région désignée pourrait être la seule à avoir un site d'enfouissement sanitaire sur l'ensemble de la CMM.

Autre élément constaté, le report de l'application pour l'atteinte de l'objectif de réemploi, recyclage ou réutilisation de 60 % des matières de 2008 à 2013. Cet élément nouveau est suffisant pour nous faire croire qu'on a déjà fait du site de Lachenaie devenant ainsi le site privilégié de la CMM, et ce, sans même envisager une autre alternative environnementalement acceptable.

La proposition de la CMM nous force à considérer que :

- ⇒ Les citoyens sont peu ou pas informés de la réelle problématique quant à la valorisation des matières résiduelles.
- ⇒ Ils sont peu ouverts quant à la localisation des sites ou des équipements lourds parce que non conscients des problèmes causés aux citoyens des régions désignées ou limitrophes aux sites d'enfouissement sanitaire.

Il est vrai de dire que le niveau des problèmes créés par la gestion des déchets est inconnu ou sous-estimé par l'ensemble de la population.

Ainsi, procéder à une consultation sans expliquer aux citoyens les enjeux sociaux, économiques et environnementaux ne fait que ne fait que la démonstration d'un constat d'impuissance politique ou de vision à court, moyen et long terme des représentants de la CMM.

La politique proposée écarte les questions de santé, de pollution et d'équité. Nous devons nous demander comment les citoyens pourront comprendre le présent débat. Il nous semble évident que les gens retiendront que l'on peut continuer à jeter de plus en plus de matières résiduelles puisqu'il y aura toujours de la place pour les enfouir. Dans les faits, le ministre de l'Environnement du Québec aurait dû agir en établissant des règles strictes de performances dans l'intérêt des citoyens et ce, avant même la tenue des présentes audiences.

Dans les circonstances présentes, il devient prétentieux de croire que nous pourrions établir 62 nouveaux éco-parcs, 86 dépôts permanents et 19 centres de compostage répartis équitablement sur le territoire.

Des modifications législatives sont nécessaires, non seulement dans le cas de l'application financière (chapitre 3), mais également dans la gestion de ce dossier majeur pour la société.

Un autre point inquiétant soulevé : le sol du site de Lachenaie est d'une qualité permettant à LES Lachenaie d'avoir et d'apporter une sécurité importante pour l'enfouissement sanitaire et la sauvegarde de la nappe phréatique. Ici, la qualité du sol devient, à toute évidence, un effet négatif pour la région désignée.

Comment nos concitoyens peuvent-ils maintenant soulever la problématique alors qu'ils n'ont obtenu aucune réponse aux questions soulevées lors des audiences tenues par le BAPE ? De plus, dans le projet en consultation, il n'en est pas fait mention.

Comment transformer un avantage en inconvénient ? Il semble bien que le projet soit la démonstration de ce fait. Il faut maintenant que la majorité de la population regarde la responsabilité de la CMM versus notre région. D'autant plus que dans ce document, il est également question d'acceptation sociale tandis que dans le rapport du BAPE, il est plutôt question de justice et d'équité. Devant toutes ces différences et ces omissions, comment peut-on réalistement avoir un point de négociation ? Si notre région produit 5,9 % des matières résiduelles pour une population représentant que 6,02 %, et que des modifications ne sont pas apportées par la CMM, cela revient à dire que notre région sera responsable pour les 30 à 50 prochaines années de tous les inconvénients soulevés par ce site.

Cette réalité mise sur table, et le fait que LES Lachenaie soit à quelques centaines de mètres de zones résidentielles, soulève la responsabilité collective de tous et chacun dans le cadre des politiques à venir. Il est clair que les gens de la CMM, ainsi que les experts qu'ils ont approchés, sous-estiment de façon importante les problèmes à long terme. Ils tentent de repousser l'inévitable décision concernant la gestion des matières résiduelles et des obligations que tous les citoyens ont en tant que société.

Fait encore plus inquiétant dans le rapport, on nous informe qu'il faudra enfouir (non pas traiter ni incinérer...) plus de 58 575 000 de tonnes de déchets de plus d'ici 2030.

Cette information jointe au tableau portant sur les capacités résiduelles des sites inventoriés, s'ils obtenaient les autorisations demandées, on disposerait de capacité de plus de 65 900 000 tonnes, donc suffisamment pour la période. C'est le constat le plus déterminant dudit rapport.

Une simple addition et les demandes d'autorisation données, en plus du report de l'application de la politique, voilà que tout est sur les rails pour s'assurer que le LES Lachenaie naviguera allégrement vers 2013, et ce, en obtenant l'aval de la CMM et sans que d'autres solutions n'aient été soulevées ou étudiées.

Maintenant parlons de l'effort financier soulevé au rapport (chapitre 3)

On y rappelle que le parlement a adopté les lois 102 et 130 devant permettre, et ce, à même les revenus générés par ces dernières, d'abaisser les coûts exigibles aux citoyens en ne les augmentant que de 18,29 \$ par année.

Voici de façon préliminaire trois questions pertinentes :

- 1) Est-ce que la mise en place des politiques suggérées permettra l'atteinte des objectifs ?
- 2) Est-ce que les coûts suggérés permettront la réalisation des objectifs ?
- 3) Enfin, est-ce que les objectifs sont réalistes ?

En complément, rappelons que les intervenants dans ce domaine (producteurs de biens et services, emballeurs, multimédias et annonceurs) produisent l'ensemble des matières que nous consommons.

Pendant plus d'une décennie, sous le vocable Collecte sélective Québec, des gens bien intentionnés ont essayé de faire payer par les entreprises, une partie de la mise en place de la collecte sélective en subventionnant l'achat de bac de 64 litres, de campagnes promotionnelles ou de publicité. Les résultats de plus de dix ans d'efforts sont que seulement 17 % des matières sont réutilisées, recyclées ou réemployées.

En utilisant les mêmes méthodes et en rendant obligatoire le paiement des frais par les sociétés et en éliminant Collecte sélective Québec, on ne croit plus pouvoir atteindre l'objectif de 60 % en 2008, on a repoussé l'échéancier en 2013.

Il faut aussi le dire, le cadre financier se limite à une surcharge de 18,29 \$ annuellement par unité d'occupation, soit un montant de 0,35 \$ additionnel par semaine pour les matières résiduelles, par une tarification fixe ou l'augmentation de la taxe foncière.

Mais, a-t-on analysé les modifications nécessaires et essentielles à apporter à la collecte pour l'atteinte de l'objectif avant de penser à surcharger le contribuable ?

Où est la réflexion sur la façon dont on devait établir une politique de gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire ? Le rapport ne fait pas montre d'une telle réflexion. Tout ce que le PMGMR fait est d'utiliser les méthodes et mécanismes connus actuellement. Sous des pages et des pages de données, il essaie d'établir des hypothèses pour démontrer que dans dix ans nous aurons atteint 60 %.

Croire à cela relève de la fantaisie; créer une problématique financière de 0,35 \$ par semaine relève de la sémantique, et cela encore une fois dans le seul but de garder le statut quo. Il faut se le dire, **le rapport du PMGMR ne fait la démonstration que du statut quo. Ils n'ont aucunement l'intention d'établir des mécanismes et des méthodes pour produire les résultats escomptés, soit la réduction des matières résiduelles à enfouir.**

Le rapport en fait la démonstration, dans le pire des cas, pour ne pas surcharger le LES de Lachenaie, il faudra modifier les lois pour forcer les MRC, où sont

situés les quatre autres sites d'enfouissement sanitaire, pour qu'ils puissent continuer de recevoir les déchets de la région de Montréal. Le PMGMR démontre qu'ils tentent de repousser dans les régions plus éloignées les problèmes qu'ils ne veulent pas gérer chez eux.

Il faut ajouter que le PMGMR n'indique aucun système de compensation pour les gens vivant les inconvénients des sites d'enfouissements, des éco-parcs, des dépôts permanents, des sites de compostage ou encore des sites de LES. D'ailleurs, ce point était une des questions soulevées lors des audiences du BAPE.

Des études réalisées dans d'autres pays comme le Japon démontrent que cette notion est généralement incluse dans les coûts de collectes et de disposition de matières résiduelles.

Qu'en est-il dans notre région ?

Il faut avant tout choisir la région visée. À titre préliminaire, il est certain que la région de la MRC des Moulins et de la MRC de l'Assomption, sont visées.

Une étude professionnelle devrait permettre d'établir la zone ciblée et inclure tous les inconvénients relatifs, soit les odeurs, les biogaz, le lixiviat, la circulation de véhicules lourds, les réparations du réseau routier et autres. Une fois terminée, on devra y prévoir les coûts de réfection des routes, de la dépollution de l'air, du traitement de lixiviat pour plus de quarante ans après la fermeture du site, ainsi que les infrastructures nécessaires actuelles et futures. Ne citons que l'azote ammoniacal et autres polluants qui viendront s'ajouter aux obligations. Il faudrait établir clairement les pertes économiques subies par les villes et les familles limitrophes à ces équipements.

Tant que la zone ciblée par les inconvénients ne sera pas connue, il est irréaliste de penser que les citoyens et les municipalités accepteront une augmentation, même d'une tonne, dans leur environnement immédiat. Encore une fois, le PMGMR n'en fait même pas allusion.

Il faut s'assurer que d'autres méthodes seront envisagées. Des études sérieuses devront être préparées pour éliminer les matières résiduelles et établir des choix en fonction des risques minimums et non pas en fonction des opportunités des compagnies.

En conclusion, le PMGMR est un document sans vision qui au lieu d'essayer de régler le problème s'assure qu'il sera repoussé d'une dizaine d'années. Il faut prendre les décisions maintenant et cesser de continuer à utiliser les mêmes méthodes qui ne donnent que de piètres résultats.

Il est démontré que la volonté de la majorité est de repousser l'enfouissement des matières résiduelles loin de leur région. Malheureusement pour les régions visées, cela revient à dire qu'elles deviendront la « poubelle de la CMM », ce qui est inacceptable.

Résumons rapidement les points soulevés :

- ⇒ Le PMGMR manque de vision.
- ⇒ Aucune évaluation des impacts économiques n'a été faite.
- ⇒ Le PMGMR ignore les recommandations du BAPE et n'en fait pas mention.
- ⇒ On y prolonge de dix ans l'atteinte de l'objectif de 60 %.

- ⇒ Les méthodes préconisées sont celles des années 1990 qui pourtant n'ont pas apporté les résultats escomptés. Pourquoi ces résultats seraient-ils différents maintenant ?
- ⇒ L'effort fiscal proposé par le PMGMR ne comprend aucune analyse des pertes de valeur de propriétés ni des problématiques de pollution et de santé.
- ⇒ La région visée ne compte que pour 6,02 % de la population et ne produit que 5,9 % des déchets. Pourtant, selon la politique préconisée, elle pourrait se voir dans l'obligation d'être la seule à avoir un site d'enfouissement dans la région de la CMM.
- ⇒ La région visée n'a pas à être pénalisée. Il faut des réponses aux questions soulevées par la population concernant la santé, l'économie et la fiscalité.
- ⇒ Il est irréaliste de penser que nous pourrions établir 62 nouveaux éco-parcs, 86 dépôts permanents et 19 sites de compostage sans qu'il y ait une modification législative.
- ⇒ Il n'est jamais fait état des citoyens qui ne veulent pas de ces équipements dans leur cour, d'autant plus que les résultats des consultations antérieures en font d'ailleurs la démonstration claire. De là l'importance d'une politique provinciale cohérente.
- ⇒ Par son action, la CMM veut forcer les MRC limitrophes à continuer de recevoir les matières résiduelles de la CMM en modifiant les lois pour les empêcher d'appliquer les lois actuelles.

- ⇒ On utilise le fait que l'approbation d'un site prend sept ans pour réclamer le statut quo. À ce titre, on n'étudiera jamais d'alternatives puisque faire une étude prend trop de temps.

- ⇒ Le poids de la majorité va nécessairement à l'encontre du poids de la minorité. Il faut un mécanisme nouveau, différent et indépendant pour assurer à toute la population une qualité de vie, et ce, sur l'ensemble du territoire de la CMM et non pas seulement sur une partie de son territoire.

- ⇒ L'outil de consultation mis en place par la CMM devrait être repensé. On devrait faire appel à des spécialistes internationaux et des gens d'une grande crédibilité ; pas seulement des gens associés à des groupes d'intérêts particuliers.

- ⇒ Les lois à modifier ne devraient pas inclure que les lois 102 et 130. Il faut plutôt analyser comment intégrer les obligations de la CMM ou des villes quant à la localisation des éco-parcs et autres nécessités.

- ⇒ De nouveaux systèmes doivent être mis en place permettant d'atteindre l'objectif de 60 % d'ici quelques années, et ce, sans coûts significatifs et sans trop de modifications des habitudes des citoyens.

- ⇒ Enfin, créer de nouveaux mécanismes multifamiliaux nécessitant une autre approche.

Nous demandons à la CMM et au ministère de refaire l'étude de la politique, d'analyser et d'ajouter des méthodes innovatrices. Ils doivent s'assurer que l'ensemble du territoire sera desservi par ces mécanismes. Pour la région ciblée, il faut tenir compte de son réseau routier, de son bâti et de la mise en place de cette politique.

En conclusion finale, nous citons la phrase prise à même le sommaire décisionnel présenté au comité exécutif :

« On peut imaginer que si les impacts du méga LES de Lachenaie sur la population environnante ne furent pas évalués, c'est en raison de leurs caractères négatifs. »

Il faut croire que la CMM n'aborde que les impacts positifs.

Préparé par Luc Tremblay, directeur général
Ville de Mascouche
Novembre 2003